

# AXE 1

## LE DÉVELOPPEMENT GLOBAL DES ENFANTS ET DES JEUNES

Déterminant : Services de garde éducatifs de qualité





## Définition

---

L'appellation services de garde éducatifs à l'enfance (SGÉE) inclut essentiellement les services régis par le ministère de la Famille (MF), soit les Centres de la petite enfance (CPE), les garderies privées offrant des places à contribution réduite (subventionnées) ou non (non-subventionnées) et les services de garde en milieu familial à contribution réduite (gérés par un bureau coordonnateur). Le milieu éducatif en petite enfance des haltes-garderies communautaires (HGC) sera également inclus dans les activités de santé publique.

**La qualité d'un service de garde éducatif réfère ici :**

1. Au respect des exigences du MF concernant l'existence d'un programme éducatif, la formation des éducateur·rices, le ratio enfants-éducateur·rices, la sécurité des lieux, la place donnée aux parents (ex. : comité de parents), etc. (cet aspect ne fait pas partie du domaine d'action de la santé publique) ;
2. À la capacité du SGÉE ou de la HGC à soutenir les enfants qui présentent des vulnérabilités au plan socioéconomique ou de leur développement ;
3. À la capacité du SGÉE ou de la HGC à mettre en œuvre des interventions de promotion et de prévention portant sur les compétences personnelles et sociales, les saines habitudes de vie (voir la fiche *Habitudes de vie*), les comportements sains et sécuritaires (incluant la santé bucco-dentaire ; voir la fiche *Services dentaires préventifs pour les 0-17 ans*) ;
4. À un environnement sain et salubre (voir les fiches *Exposition à des risques présents dans l'environnement* ; *Exposition à des risques infectieux dans les milieux de vie et l'environnement* et *Services de vigie, d'enquête, d'évaluation du risque et de protection*).

L'offre de services de santé publique pour ce déterminant s'articule autour de : 1) l'utilisation des SGÉE par les enfants qui présentent des vulnérabilités sur le plan socioéconomique ou de leur développement et 2) la capacité des SGÉE et HGC à soutenir les enfants qui présentent des vulnérabilités au plan socioéconomique ou de leur développement et à mettre en œuvre des interventions de promotion et de prévention (qualité). Actuellement les CIUSSS soutiennent les SGÉE et HGC dans le cadre du programme montréalais de santé publique Interventions éducatives précoces (IÉP). Par exemple, les intervenant·es IÉP coordonnent l'intégration en places protocole des enfants SIPPE entre autres. Les places protocole sont réservées en SGÉE subventionnés en installation pour des enfants référés et suivis par les CIUSSS. Les interventions IÉP répondent également aux besoins de soutien clinique du personnel éducateur en SGÉE et HGC pour des enfants présentant des vulnérabilités sur le plan socioéconomique ou de leur développement. D'autres activités de soutien clinique (formation, discussion clinique, etc.) sont également offertes par le programme IÉP aux SGÉE et HGC.

## Pertinence

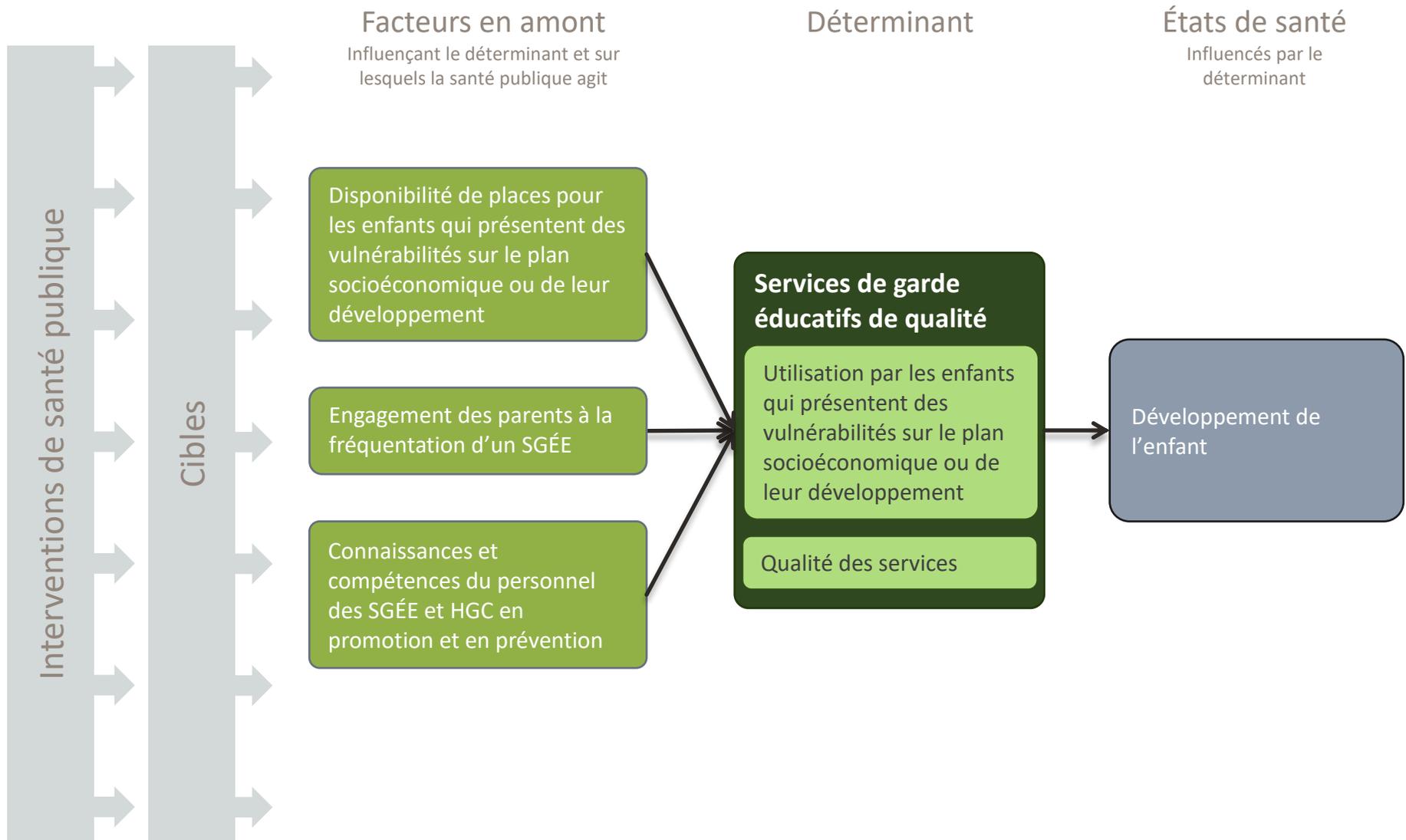
---

À Montréal, en 2021, le taux de places en SGÉE pour les enfants de moins de 5 ans se situe autour de 80 %. Ce taux diffère d'un territoire de CIUSSS à l'autre.

Les expériences vécues par les enfants dans des milieux éducatifs de qualité influencent positivement leur trajectoire de développement et plus largement leur trajectoire de vie. On observe des effets bénéfiques sur les habiletés cognitives, langagières et sociales à l'entrée à l'école, particulièrement pour les enfants issus de milieux socioéconomiques défavorisés, pour lesquels la fréquentation d'un SGÉE constitue un facteur de protection.

Cependant, les enfants les plus susceptibles de bénéficier des milieux de garde y ont proportionnellement moins recours. À Montréal, bien que la majorité des enfants ont fréquenté un SGÉE avant leur entrée à la maternelle, les enfants à faible revenu sont moins nombreux en proportion à avoir fréquenté des services éducatifs que leurs pairs mieux nantis et ils commencent à les fréquenter plus tardivement. Montréal compte proportionnellement beaucoup moins de places subventionnées (CPE, garderie subventionnée et service de garde en milieu familial subventionné) que le reste du Québec. Les quartiers défavorisés comptent une proportion moins élevée de places en CPE que les quartiers mieux nantis. De plus, un nombre considérable d'enfants issus de familles à faible revenu sont en attente d'une place en CPE.

Des observations terrain ont permis de constater que la mission des SGÉE et HGC a été affectée par la pandémie. Celle-ci 1) a entraîné un épuisement et une augmentation de la pénurie de personnel ; 2) a nui à la relation avec les parents ; 3) a créé de la confusion liée à l'incohérence des messages sanitaires transmis au réseau des SGÉE ; et 4) a nui au développement de certains enfants. De plus, en 2021, le nombre d'enfants ayant occupé une place protocole dans le cadre des ententes SGÉE subventionné en installation et en CIUSSS est inférieur à ce qu'il était en 2019, contrairement au reste du Québec.





## Objectifs montréalais

D'ici 2025,

1. Augmenter la proportion d'enfants présentant des vulnérabilités au plan socioéconomique ou de leur développement qui fréquentent un service de garde éducatif de qualité au moins 2 jours/semaine et au plus tard à partir de 18-24 mois environ ;
2. Améliorer la capacité des SGÉE et HGC à soutenir des enfants présentant des vulnérabilités au plan socioéconomique ou de leur développement, et leur famille ;
3. Améliorer la capacité des SGÉE et HGC à mettre en œuvre des interventions de promotion et de prévention, particulièrement en milieux défavorisés.

**SERVICES DU PNSP ASSOCIÉS : 1.8, 1.9, 1.12**

## Offre de services de santé publique

OBJECTIFS SUR FACTEURS EN AMONT	INTERVENTIONS DE LA DRSP	INTERVENTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE DES CIUSSS	INTERVENTIONS D'AUTRES SECTEURS
<p>Disponibilité de places pour les enfants qui présentent des vulnérabilités sur le plan socioéconomique ou de leur développement</p> <p>1. D'ici 2025, augmenter le nombre de places en SGÉE dans les quartiers défavorisés de Montréal.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Expertise-conseil : participation aux <i>Comités consultatifs régionaux</i> du MF qui déterminent les besoins et les priorités de développement sur les territoires.</li> <li>2. Production d'avis, de mémoires et représentations publiques auprès de décisionnaires.</li> </ol>	-	-
<p>Disponibilité de places pour les enfants qui présentent des vulnérabilités sur le plan socioéconomique ou de leur développement</p> <p>2. D'ici 2025, augmenter la proportion d'enfants présentant des vulnérabilités au plan socioéconomique (en priorité) et d'enfants présentant des vulnérabilités sur le plan du développement qui intègrent un SGÉE et qui poursuivent leur fréquentation au-delà de 6 mois.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Information à la population : production d'outils sur les bienfaits des SGÉE et HGC, l'importance de fréquenter un SGÉE régi par le MF, l'universalité du service, etc. destinés aux parents vivant en contexte de vulnérabilité, issus de l'immigration ou ayant un enfant avec des défis de développement.</li> <li>4. Production d'outils de référence : portrait de l'accessibilité aux SGÉE à Montréal pour nos partenaires (nombre d'enfants occupant une place protocole, places pouspons, nombre d'enfants exemptés de la contribution parentale, etc.).</li> <li>5. Diffusion d'information : transmission annuelle aux professionnel-les et aux gestionnaires des CIUSSS des taux d'occupation des places protocole.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Information à la population : diffusion des outils sur les bienfaits des SGÉE et HGC aux partenaires et aux familles vivant en contexte de vulnérabilité, issues de l'immigration ou ayant un enfant avec des défis de développement. Optionnelle</li> <li>2. Partenariat avec les SGÉE par la signature de protocoles d'entente SGÉE en installation – CIUSSS (formalisation des ententes informelles existantes et protocoles avec de nouveaux SGÉE). Incontournable</li> </ol>	<p><i>Organismes communautaires :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Information à la population : diffusion des outils sur les bienfaits des SGÉE et HGC, l'importance de fréquenter un SGÉE régi, l'universalité du service, etc.</li> </ol>



OBJECTIFS SUR FACTEURS EN AMONT	INTERVENTIONS DE LA DRSP	INTERVENTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE DES CIUSSS	INTERVENTIONS D'AUTRES SECTEURS
<p>Engagement des parents à la fréquentation d'un SGÉE</p> <p>3. Améliorer le taux d'occupation des places protocole dans les territoires où il est en deçà de 70 %.</p>		<p>3. Services individuels en prévention et en promotion : pour chaque enfant intégré en SGÉE dans le cadre d'une place protocole, réalisation de la <i>démarche d'intégration</i>, telle que décrite dans le cadre de référence du programme Interventions éducatives précoces (IÉP) 2019. Incontournable</p>	
<p>Connaissances et compétences du personnel des SGÉE et HGC en promotion et en prévention</p> <p>4. D'ici 2025, le personnel des SGÉE et HGC augmentera ses connaissances et ses compétences relativement au soutien à apporter aux enfants présentant des vulnérabilités au plan socioéconomique ou de leur développement.</p>	<p>6. Représentation auprès des décisionnaires et des partenaires pour faire connaître le programme IÉP et mettre de l'avant la pertinence de bonifier son déploiement.</p> <p>7. Communauté de pratique regroupant les intervenant-es IÉP des CIUSSS.</p> <p>8. Appréciation et rétroaction sur les pratiques des intervenant-es IÉP.</p> <p>9. Expertise-conseil auprès des CIUSSS, des instances de concertation et d'autres partenaires concernés par le programme IÉP.</p>	<p>4. Expertise-conseil de l'intervenant-e IÉP auprès du personnel des SGÉE sur l'intervention qui peut être faite suite à l'observation d'enfants ou à la demande du SGÉE (y compris une rétroaction sur les pratiques et le partage d'outils) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Observation de l'enfant dans son groupe et échange avec les parents pour connaître l'enfant dans ses milieux de vie ;</li> <li>b. Rédaction d'un plan de services individualisés pour l'enfant en SGÉE ;</li> <li>c. Accompagnement/coaching de l'éducatrice ou de l'éducateur dans son groupe pendant quelques rencontres. (Priorité PNSP) Incontournable</li> </ul> <p>5. Expertise-conseil de l'intervenant-e IÉP auprès du</p>	-



OBJECTIFS SUR FACTEURS EN AMONT	INTERVENTIONS DE LA DRSP	INTERVENTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE DES CIUSSS	INTERVENTIONS D'AUTRES SECTEURS
		<p>personnel de SGÉE et HGC dans son lien avec le parent. Incontournable</p> <p>6. Formations ou discussions cliniques à l'intention des SGÉE et HGC rejoints dans le cadre du programme IÉP, complémentaires à celles offertes par leur réseau. (Priorité PNSP) Incontournable</p>	
<p>Connaissances et compétences du personnel des SGÉE et HGC en promotion et en prévention</p> <p>5. D'ici 2025, le personnel des SGÉE et HGC augmentera ses compétences pour la mise en œuvre d'interventions de promotion/prévention visant le développement global des enfants, particulièrement en contexte de vulnérabilité, et portant sur les compétences personnelles et sociales, les saines habitudes de vie et les comportements sains et sécuritaires.</p>	<p>10. Concertation avec le réseau des SGÉE et HGC, les organismes communautaires et le MF pour la mise en œuvre d'interventions de promotion et de prévention visant le développement global des enfants, notamment avec le comité régional des associations de SGÉE et HGC. (Priorité PNSP)</p> <p>11. Expertise-conseil auprès du réseau des SGÉE et HGC sur les interventions de promotion et de prévention visant le développement global des enfants (ex. : création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie, à la santé mentale positive, collaboration à la bonification de formations en promotion/prévention, etc.), par exemple avec l'approche de proximité ayant pour but de rejoindre les familles vivant en contexte de vulnérabilité. (Priorité PNSP)</p>	<p>7. Expertise-conseil auprès des SGÉE et HGC par les intervenant-es IÉP ou autres professionnel·les, sur des interventions de promotion et de prévention visant le développement global des enfants en collaboration avec la DRSP. (Priorité PNSP) Incontournable</p>	